PAR MARC MENNESSIER

LA GRAPHOLOGIE EN PROCÈS



Ailleurs dédaignée, la graphologie fait un tabac en France. Plus de 90 % de nos entreprises y font appel pour recruter. Quelle est cependant la pertinence de cette "science" ? Pertinence ? Justement : une nouvelle loi exige que les techniques d'évaluation des candidatures se conforment à ce critère. L'usage par une entreprise d'une méthode non "pertinente" peut désormais légitimer une action en justice. Eh bien, voilà qui est fait ! *Science & Vie* décrit en exclusivité le premier procès jamais intenté pour usage de la graphologie par une entreprise.

Bernard B. a 49 ans, un âge où, par les temps qui courent, il ne fait pas bon être au chômage. Après bien des recherches infructueuses, ce cadre supérieur, qui capitalise vingt-cinq ans d'expérience professionnelle, se retrouve enfin sur le point de décrocher un poste de responsable informatique dans une entreprise. Du moins l'espère-t-il. Car après avoir passé avec succès toute une série d'entretiens, Bernard B. voit finalement sa candidature écartée. Motif invoqué par les responsables de l'entreprise : son analyse graphologique n'est pas satisfaisante...

Cette dernière, dont il réussit à se procurer le texte (***voir document page ci-contre***), lui apprend que sa «rigueur est très bonne, presque trop bonne, c'est-à-dire qu'elle contient des éléments de rigidité»... S'agissant de la «qualité de son jugement», il est écrit qu'il «ne laisse rien au hasard, à la subjectivité, dont il se méfie énormément». Le graphologue qui a découvert toutes ces subtilités dans l'écriture manuscrite de Bernard B. révèle que cette «subjectivité» peut aussi se «venger» de temps en temps... Bernard B. et ses ex-futurs employeurs sont prévenus ! D'autant que la suite n'est guère élogieuse. Notre infortuné candidat est en fait quelqu'un d'«assez calculateur quand il s'agit de ses intérêts», «il admet peu d'avoir tort», «il justifie beaucoup ses échecs si tant est qu'il en parle», «il est à la fois orgueilleux et modeste [sic] : il ne cherche pas à se mettre en avant, mais est terriblement susceptible, si jamais on le court-circuite», «il est beaucoup plus dévoué que vraiment généreux», mais au fond, «il est très policé dans ses relations», sauf que, «on ne sait pas toujours bien ce qu'il pense, il se réfugie un peu derrière ce qu'il faut penser [re-sic].»

Bernard B. est effaré : c'est donc sur la foi de pareilles billevesées que sa candidature a été repoussée ! A aucun moment le graphologue n'apporte la moindre démonstration ni le plus petit début de preuve de ce qu'il affirme. En outre, Bernard B. ne trouve aucune

«Envoyer CV plus lettre manuscrite»

La graphologie est la deuxième méthode de recrutement utilisée en France. Après avoir répondu à une offre d'emploi, Bernard B., 49 ans, a été prié de retourner pointer à l'ANPE : un graphologue a "lu" dans son écriture qu'il était «à la fois orgueilleux et modeste», «anxieux» et «terriblement susceptible» (documents ci-contre)... A tel point que cet ingénieur en informatique a décidé, avec la complicité de *Science & Vie*, de porter plainte en justice !



Analyse Graphologique

Date : 3 novembre 1992

NOM : Bernard B.

AGE : 49 ans [redacted] Sté : [redacted]

POSTE : Responsable d'application informatique

VIE RELATIONNELLE

. Solidité de la personnalité :
Bernard B. semble assez s'être construit à la force du poignet. A la fois orgueilleux et modeste : il ne cherche pas à se mettre en avant, mais est terriblement susceptible si jamais on le "cour-circuite". Anxieux mais cependant posé sachant beaucoup se contrôler.

. Esprit d'équipe – Ascendant :
Esprit d'équipe par devoir, par souci de se faire bien voir. Beaucoup plus dévoué que vraiment généreux. S'il fait quelque chose, il attend en retour des gratifications, une reconnaissance personnelle, une estime exprimée.

. Goût des contacts – Aisance sociale :
Bernard B. est très policé dans ses relations, respectant "les bonnes manières". Son comportement peut être assez formaliste, on ne sait pas toujours bien, au fond, ce qu'il pense, il se réfugie un peu derrière ce qu'il "faut penser".

Bernard B[redacted]

[redacted], le 30/10/92

Synthèse de nos entretiens d

A l'attention de Mr [redacted]
Mr [redacted]

Les entretiens que j'ai eu successivement avec Mr [redacted] et Mr [redacted] m'ont permis à la fois de situer le poste de responsable d'applications que vous créez et d'en comprendre les fonctions.

relation entre ce portrait très romancé (et au demeurant fort peu ressemblant) qui est fait de sa personne et sa capacité à exercer le poste qu'il convoitait.

Bernard B. qui, vu son âge, désespère de jamais retrouver un emploi équivalent, s'estime gravement lésé. N'ayant plus grand-chose à perdre, il contacte son avocat et décide de porter plainte contre l'entreprise qui a rejeté sa candidature, en invoquant la toute récente loi «relative au recrutement et aux libertés individuelles» et publiée au *Journal officiel* du 1er janvier 1993.

Ce texte, qui a été adopté à une très large majorité, fait suite au fameux rapport sur «les libertés publiques et l'emploi» remis début 1992 à Martine Aubry, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, par Gérard Lyon-Caen, professeur de droit émérite à l'université Paris I.

C'est que le cas – tout à fait authentique – de Bernard B. est malheureusement loin d'être isolé. A l'heure où la France approche, ou dépasse, le cap des trois millions de chômeurs, le rapport Lyon-Caen, que nous avons déjà commenté dans *Science & Vie* (1), met le doigt sur les conditions déplorables, pour ne pas dire scandaleuses, dans lesquelles le recrutement s'effectue aujourd'hui dans notre pays.

Selon le rapporteur, «un écart considérable» existe entre les pratiques de sélection, «qui sont *grosso modo* les mêmes depuis les années 1920, et ce qu'exigerait la stricte mise en œuvre de l'état des connaissances» actuelles dans le domaine de la psychologie du travail.

Les méthodes irrationnelles et dénuées de tout fondement scientifique qui prolifèrent aujourd'hui, telles que l'astrologie, la numérologie, la morphopsychologie (2) ou encore l'hématologie (étude de la personnalité à partir du groupe sanguin !), sont de plus en plus contestées. Selon une enquête réalisée en 1988 et 1989 par Marilou Bruchon-Schweitzer et Dominique Ferrieux, respectivement professeur de psychologie à l'université de Bordeaux II et psychologue diplômé de l'université Paris V, 25 % des cabinets-conseils en recrutement ont recours à ces méthodes indignes d'un pays civilisé comme le nôtre (3) !

La graphologie, dont Bernard B. vient d'être victime, et dont la validité scientifique paraît, elle aussi, plus que douteuse, n'est pas en reste. Bien au contraire : la même enquête révèle que 93 % des entreprises françaises, y compris les plus grandes, l'utilisent pour sélectionner leurs candidats à l'embauche, dont 55 % de façon systématique ! Après l'entretien, elle est la deuxième méthode de sélection utilisée en France. Nous verrons plus loin qu'il s'agit d'un record mondial.

Deux points importants ont retenu l'attention de Bernard B. dans la nouvelle loi qui vient d'entrer en application :

- *primo*, «le candidat à un emploi doit être expressément informé, préalablement à leur mise en œuvre, des méthodes et techniques d'aide au recrutement utilisées à son égard.» Bernard B. réalise alors que l'analyse graphologique qu'il a subie a été réalisée à son insu. Certes, il a, comme des millions de Français, envoyé une lettre de motivation manuscrite, ce qui semble aujourd'hui devenu la règle dans notre pays. Mais à aucun moment l'employeur ne lui a précisé que son écriture serait passée au crible par un graphologue...
- *secundo*, «les méthodes et techniques d'aide au recrutement des candidats à un emploi doivent être

FICTIF DANS LA FORME, RÉEL SUR LE FOND

Ce procès de la graphologie, mis en scène par *Science & Vie*, n'est pas une pure fiction, loin s'en faut.

- **Le plaignant, Bernard B., existe bel et bien.** Les citations extraites de l'analyse graphologique qui a contribué à l'écarter d'un poste crucial pour la suite de sa carrière professionnelle sont authentiques, comme l'atteste le document que nous publions en page 67. Malheureusement pour Bernard B., ces faits étant antérieurs à la loi du 1er janvier 1993 et celle-ci n'étant pas rétroactive, tout recours en justice lui est aujourd'hui impossible. *Science & Vie* a toutefois décidé de passer outre en imaginant que Bernard B. pouvait intenter ce procès imaginaire qui est, en définitive, le compte rendu de la longue enquête que nous avons menée sur le sujet.
- **Mme Jeanne Laplume** est en revanche un personnage bâti de toutes pièces. Toute ressemblance avec le (ou la) graphologue qui a tracé le portrait de Bernard B., et dont nous ignorons d'ailleurs l'identité, serait donc totalement fortuite. **Les propos mis dans la bouche de Mme Laplume sont de la plus haute authenticité.** Ils résument le contenu des entretiens que nous avons eus avec les nombreux graphologues, et non des moindres, rencontrés au cours de notre enquête. La même remarque vaut pour les trois autres personnages fictifs (le président du tribunal et les avocats) et, bien entendu, pour toutes les personnes, bien réelles cette fois, que nous faisons intervenir à titre de "témoin" ou d'"expert" : les Prs Marilou Bruchon-Schweitzer, Claude Lévy-Leboyer, Yves Coppens, Jean Dausset, Georges Serratrice ; Mme Jacqueline de Romilly et M. Roger Perron.

En fin de compte, à part le fait qu'un tel procès ne s'est encore jamais tenu, tout dans cet article est vrai, de la première à la dernière ligne !

(1) Voir *Science & Vie* n° 900, p. 102.

(2) La morphopsychologie prétend déduire la personnalité d'un individu, non plus à partir des traits de son écriture, mais des formes de son corps et de son visage. Gare au délit de sale g... !

(3) "Les méthodes d'évaluation du personnel utilisées pour le recrutement en France", Marilou Bruchon-Schweitzer et Dominique Ferrieux, *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 1991, 20, n° 1.

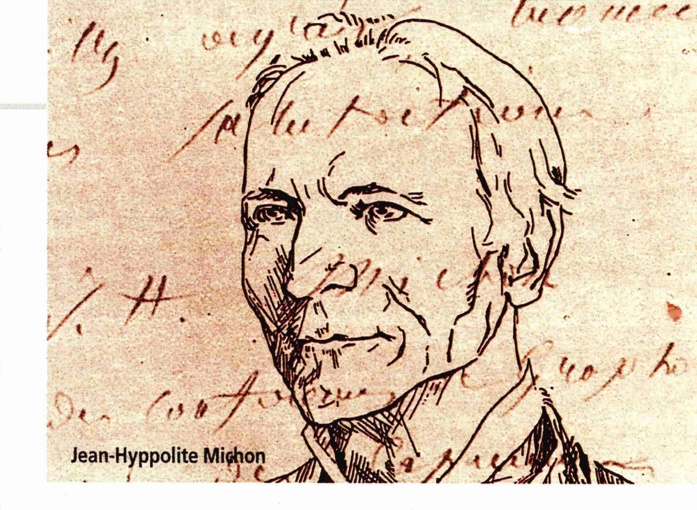
pertinentes au regard de la finalité poursuivie».

Voilà bien le fond du problème : la graphologie est-elle, comme la loi désormais l'exige, pertinente pour juger de la réussite professionnelle future d'un individu ? Ce qui soulève aussitôt de nouvelles questions : sur quelles bases scientifiques la graphologie repose-t-elle ? Peut-on valablement décrire la personnalité d'un individu en se fondant sur l'étude de son écriture manuscrite comme le prétendent les graphologues ? Enfin, la carrière professionnelle de millions de personnes peut-elle être déterminée ou influencée, même de façon partielle, par une méthode dont la validité est contestée ?

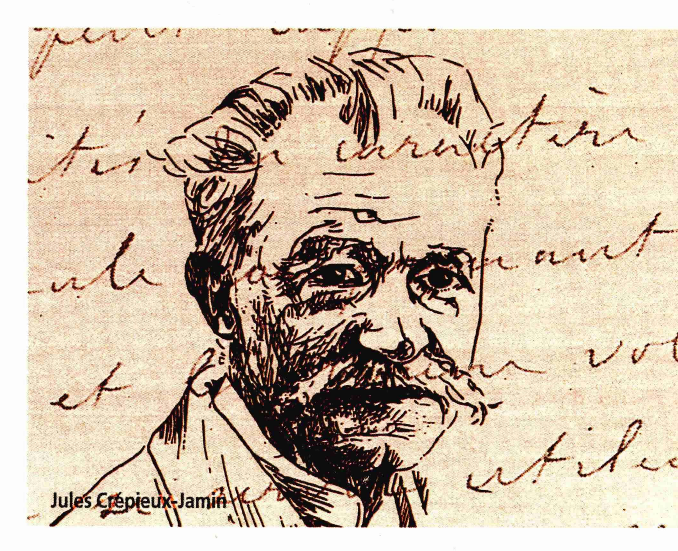
Comme l'a écrit Gérard Lyon-Caen dans son rapport, «l'évaluateur (c'est-à-dire l'entreprise ou le cabinet-conseil qui procède au recrutement) est comptable envers celui qu'il évalue de la rectitude scientifique des procédés qu'il utilise». S'il ne veut pas voir l'entreprise qui a fait appel à lui condamnée par le tribunal, le graphologue qui a fait le portrait de Bernard B. va donc devoir répondre à ces trois questions. **L'affaire est sérieuse : il y a potentiellement des centaines, peut-être des milliers de Bernard B.** qui sont prêts à suivre son exemple. De quoi dissuader pour de bon les recruteurs de tout poil de faire appel aux services des graphologues... Ce qui, pour ces derniers, déjà durement éprouvés par la crise de l'emploi, serait une catastrophe : les trois quarts au moins des graphologues sont "spécialisés" dans le recrutement, les consultations "privées" (bilans psychologiques, conseils moraux, relations de couple, etc...) ne représentant qu'une part marginale de leur activité !

Plus que celui de l'entreprise qui a refusé la candidature de Bernard B., c'est bien ici du procès de la graphologie qu'il s'agit, et *Science & Vie* a décidé de le mettre en scène pour ses lecteurs : suspense, rebondissements et vibrants plaidoyers assurés (*voir encadré page ci-contre*).

Le graphologue qui a dressé le portrait litigieux de Bernard B. est, il convient de le préciser, une femme. Une enquête réalisée en 1991 par le Groupement des graphologues-conseils de France (GGCF, *voir encadré p. 70*), auprès de 153 de ses 221 membres-titulaires, a révélé ce fait très étrange : 95 % des membres de cette association très représentative de la profession sont des femmes et plus de la moitié de ces dernières se situent dans la tranche d'âge des 50-64 ans. Pourquoi la graphologie suscite-t-elle si peu de vocations masculines ? Mystère... En tout cas, ce n'est pas pour répondre à cette question que Mme Jeanne Laplume, qui a la lourde charge de défendre les intérêts de l'ensemble de sa profession, a été citée à comparaître devant le Tribunal.



Jean-Hyppolite Michon



Jules Crépieux-Jamin

L'écriture révèle la personnalité

C'est sur ce postulat que repose la graphologie, discipline fondée, il y a plus d'un siècle, par l'abbé Jean-Hyppolite Michon et Jules Crépieux-Jamin. Mais cette affirmation et les hypothèses qui en découlent n'ont jamais été démontrées depuis.

Après lui avoir demandé de décliner ses nom, prénoms, âge, qualité, profession et de jurer de dire «toute la vérité, rien que la vérité», le président l'invite à expliquer ce qu'est la graphologie, ses origines, ses fondements et les conditions dans lesquelles elle s'exerce aujourd'hui en France.

«Toute écriture, comme tout langage, est l'immédiate manifestation de l'être intime intellectuel et moral» : c'est par cette citation de Jean-Hyppolite Michon – prêtre de son état et auteur, en 1871, du premier véritable traité de graphologie – que Jeanne Laplume commence sa déposition. Cette phrase illustre bien le postulat sur lequel repose ce qu'elle nomme la «science des écritures» ; expression qui provoque un murmure dans l'assistance. Déjà en 1622, un «savant

professeur et philosophe» italien, du nom de Camillo Baldo, s'était intéressé au sujet en publiant un livre, dont Jean-Hyppolite Michon s'est inspiré et dont le titre, *Du moyen de connaître les mœurs et les qualités d'un écrivain d'après ses lettres missives*, résume bien la pensée et les ambitions de l'auteur.

La graphologie repose donc sur le principe que tout être humain se projette dans son écriture. Cette dernière est par conséquent le reflet de sa personnalité. Pour mieux appuyer sa démonstration, Jeanne Laplume fait remarquer au Tribunal que «pas une seule écriture ne ressemble à une autre ; chaque individu a la sienne propre».

Dès lors, il suffit de savoir classer et interpréter les signes contenus dans un manuscrit pour être à même de déceler les principaux traits de caractère du scripteur, son dynamisme, ses qualités intellectuelles, sa sociabilité, ses bons ou ses mauvais penchants, etc. C'est ce qu'a fait, en reprenant et en améliorant les travaux de Jean-Hyppolite Michon, l'homme que Jeanne Laplume décrit comme le «fondateur de la graphologie moderne» : Jules Crépieux-Jamin. Dans ses deux principaux ouvrages, l'*Ecriture et le Caractère* publié en 1888 [et réédité seize fois depuis (4) !] et surtout *l'ABC de la graphologie* publié en 1930, cet «observateur génial, doué d'une intuition hors du commun», selon l'expression de Mme Laplume, a défini 176 espèces ou types d'écriture (grande, étalée, moirée, anguleuse, pâteuse, penchée, etc.) qu'il a classées en sept genres. Ces sept grands critères de classification sont la pression que le scripteur imprime sur le papier au moyen de son instrument, la forme des lettres, leur dimension, leur direction (ainsi que celle des lignes), la présentation (interligne, marge, mise en page...), la continuité (liaison entre les lettres...) et enfin la vitesse du geste scriptural. Cependant, l'écriture ayant évolué

GRAPHOLOGUES : LA GUERRE DES CLOCHERS

«Charlatans», «boîte à fric», «escrocs» : les graphologues ne se font généralement pas beaucoup prier pour dire des gentillesses à propos des collègues qui appartiennent à une autre obédience que la leur. Il est bien difficile, pour quelqu'un d'extérieur aux conflits qui divisent ce petit monde en une kyrielle de "chapelles" très cloisonnées, de savoir si ces inimitiés sont dues à des divergences de fond sur la graphologie ou à de simples querelles de personnes...

Néanmoins, l'association la plus représentative est sans conteste la Société française de graphologie (SFDG). Créée en 1871 par Jean-Hyppolite Michon, fondateur de la graphologie, elle revendique aujourd'hui 10 000 membres qui n'exercent pas tous, loin s'en faut, la profession de graphologue.

Depuis vingt ans, la SFDG délivre un diplôme de graphologie qui se prépare en trois ans en suivant des cours du soir. Les lauréats, et eux seuls, peuvent ensuite préparer, en deux ans, le diplôme du Groupement des graphologues-conseils de France (GGCF). Cette structure, qui est une émanation de la SFDG, n'a été fondée qu'en 1946 (soit soixante-quinze ans après la société-mère) dans le but de défendre les intérêts des premiers graphologues professionnels. Comme le précise Jacqueline Peugeot, présidente de la SFDG : «Auparavant les pionniers de la graphologie n'en faisaient pas un métier»...

Il y aurait aujourd'hui 1 200 diplômés de l'école de la SFDG. Quant au GGCF, il comptait 221 membres titulaires en 1991. Le diplôme délivré par ce dernier a été homologué en 1978 par le ministère du Travail : une reconnaissance officielle que les graphologues de cette mouvance ne perdent pas une occasion de brandir, comme s'il s'agissait d'une preuve quasi scientifique de la validité de leur travail !

En fait, en creusant un peu, on s'aperçoit que la formation proposée par le GGCF se résume à huit séminaires d'une journée par an. Ce qui, sur deux années, représente environ 128 heures de cours. Si l'on ajoute les trois années passées préalablement à l'école de la SFDG, à raison de deux heures de cours du soir par semaine (moins les congés scolaires), on découvre que la durée totale de l'enseignement sur cinq ans ne dépasse pas 365 heures. Soit neuf semaines d'études à raison de 40 heures de cours hebdomadaires !

Ensuite, ce fameux diplôme n'a pas été reconnu par le ministère de l'Education nationale, mais par celui du Travail, lequel applique des critères d'homologation beaucoup plus souples. Ces derniers vont d'ailleurs être "redéfinis" sur la base de recommandations formulées dans un audit que l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) vient de remettre à Martine Aubry, ministre du Travail. Par ailleurs, depuis janvier 1992, les homologations des diplômes ne sont plus délivrées à vie, comme par le passé, mais font l'objet d'une révision triennale systématique. Le plus cruel est que cette mesure a un effet rétro-actif : on tremble à l'idée que le diplôme du GGCF puisse être rayé de la (longue) liste des 2 868 autres titres reconnus par le ministère du Travail. Surtout si les membres de la commission d'homologation plongent, entre-temps, le nez dans notre article...

En dehors de la SFDG et du GGCF qui constituent à eux deux, et de loin, la plus importante chapelle de la graphologie française, on trouve la Fédération nationale des graphologues professionnels (FNGP). Fondée en 1980 pour "regrouper" des associations de graphologie diverses et variées, elle ne "fédère" au bout du compte que... 80 membres titulaires.

A peine moins groupusculaire, le Syndicat national des graphologues professionnels, baptisé depuis peu Syndicat européen, revendique 140 membres en France. Cette association est présidée par Bertram Durand qui dirige également le Centre national de psycho-graphologie (CNPG), à ne pas confondre avec l'Ecole de psycho-graphologie (EPG) où l'on enseigne aussi la... morphopsychologie (1). Apparemment très influent, Bertram Durand a été, jusqu'à fin 1992, vice-président de la Chambre syndicale nationale des conseils en recrutement...

Enfin, notre liste, qui n'est sûrement pas exhaustive, exclut tous les graphologues – impossible de savoir combien ils sont ! – qui n'appartiennent à aucune de ces chapelles et travaillent en francs-tireurs...

(1) Voir notes 2 et 18 de l'article, respectivement p. 68 et 82.

depuis l'époque de Crépieux-Jamin – notamment depuis l'apparition du stylo à bille et du feutre –, certaines espèces sont tombées en désuétude et les graphologues en ont défini de nouvelles. Jeanne Laplume avance dans la foulée que «cette classification est très utilisée par les graphologues experts en écritures auprès des tribunaux».

Cette formulation est aussitôt vivement contestée par l'avocat de Bernard B., qui précise que «l'expertise des écritures dans le domaine judiciaire n'a rien à voir avec la graphologie». Pour mettre un terme à une confusion, selon lui savamment entretenue par les graphologues, il engage le Tribunal (et nos lecteurs) à se reporter à l'***encadré p. 72***.



Si votre enfant a du mal à écrire...

Des méthodes de rééducation sérieuses, fondées sur la graphométrie et non sur la graphologie, ont été mises au point pour venir en aide aux enfants souffrant de dysgraphie. Des recherches importantes sont réalisées dans ce domaine au centre hospitalier Sainte-Anne à Paris.

Après avoir pris bonne note de cette remarque, le président engage Mme Laplume à poursuivre sa déposition. Ce qu'elle fait en expliquant que, par rapport à l'abbé Michon qui donnait une signification psychologique précise à chaque signe, Crépieux-Jamin a introduit la notion de relativité des espèces... Le Darwin de la graphologie a montré qu'elles interfèrent entre elles et peuvent prendre une ou plusieurs significations : «Par exemple, le fait qu'une écriture soit grande est un élément qui ne doit pas être interprété isolément, même si ce trait traduit généralement une accentuation du sentiment de soi, un besoin d'expansion, un goût à s'extérioriser», explique Jeanne Laplume en se référant au *Manuel de graphologie* (5) utilisé pour la formation des élèves de l'école de la Société française de graphologie (SFDG, ***voir encadré page ci-contre***). «La signification psychologique qu'il convient de donner à une écriture grande dépend donc aussi de la forme des lettres, de l'interlignage, de l'ordonnance du manuscrit, etc. Il faut éviter les jugements trop hâtifs.»

Lorsqu'on lui confie un spécimen d'écriture – un texte d'une dizaine de lignes plus la signature de l'auteur suffisent – le graphologue doit d'abord faire appel à son sens de l'observation : qualité indispensable qui doit lui permettre d'identifier et de hiérarchiser, dans l'ordre de leur importance, les différentes espèces graphiques qui caractérisent le manuscrit. Ce n'est qu'après cette étape qu'il peut formuler son diagnostic. Pour cela, il doit connaître l'âge et le sexe du scripteur, les caractéristiques de l'écriture variant en fonction de ces deux paramètres. «En définitive, résume l'intervenante, un bon graphologue doit avoir des dons d'intuition certains et un sens aigu de l'observation, qualités qui, il est vrai, ne sont pas données à tout le monde.»

A ce propos, Jeanne Laplume déplore que le titre de graphologue ne soit pas protégé. N'importe qui pouvant s'autoproclamer graphologue, elle estime que cette situation nuit gravement à l'image de sa profession, qu'elle juge par ailleurs «constituée, dans l'ensemble, de gens compétents, sérieux et honnêtes».

Le président, qui a écouté avec beaucoup d'attention les explications de Jeanne Laplume, lui fait remarquer que ces qualités, si elles sont nécessaires, ne sont toutefois pas suffisantes pour prouver le caractère scientifique ou la validité des méthodes employées par les graphologues. Ce à quoi Jeanne Laplume répond que la graphologie n'est certes pas une science exacte comme la physique ou les mathématiques (sourires dans l'assistance), mais une science humaine qui se fonde sur des critères objectifs et qui a acquis, après plus d'un siècle d'existence, une méthodologie éprouvée (brouhaha et éclats de voix), comme en témoigne le formidable succès qu'elle rencontre auprès des entreprises...

...«Françaises !» interrompt l'accusation. L'avocat de Bernard B. brandit un numéro récent de la *Revue européenne de psychologie appliquée*, consacré aux “Pratiques de recrutement en Europe (6) ». La France y fait figure d'exception. Le document, réalisé sous la direction de Mme Claude Lévy-Leboyer, professeur de psychologie à l'université Paris V et présidente de l'Association internationale de psychologie appliquée, révèle qu'après avoir connu un certain engoue-

(4) La dernière édition a été publiée en 1992 aux Presses universitaires de France, 441 p., 198 F.

(5) *Manuel de graphologie*, Jacqueline Peugeot, Arlette Lombard, Madeleine de Noblens, Masson, 1990, 350 p.

(6) Editions du Centre de psychologie appliquée, Paris, volume 41, n° 1, 1991.

ment par le passé, la graphologie n'est pratiquement plus utilisée en Allemagne : sa validité est contestée et les demandeurs d'emploi refusent majoritairement de s'y soumettre.

La situation semble plus désespérée encore aux Pays-Bas. L'avocat de Bernard B. note qu'en 1977, une commission d'enquête, instaurée par le gouvernement néerlandais, a déconseillé l'utilisation de la graphologie comme méthode de recrutement pour cause, là aussi, de manque de validité scientifique et d'ingérence dans la vie privée. Résultat : deux enquêtes réalisées dix ans plus tard, et publiées dans l'étude citée plus haut, montrent que 3 % seulement des cabinets de recrutement (contre 97 % en France !) et de 7 à 8 % des entreprises de ce pays ont recours à la graphologie... Au Royaume-Uni et en Norvège, cette méthode n'intervient respectivement que dans 2,9 % et 2 % des procédures d'embauche. En Espagne, les auteurs de l'étude notent, non sans ironie, que la graphologie n'apparaît que «de temps en temps» dans les petites annonces, «surtout lorsqu'il s'agit de cabinets de consultants» ou... «d'entreprises françaises». En Europe, finalement, seuls les Belges et les Italiens s'adonnent, mais de façon marginale, à cet art controversé.

Aux Etats-Unis et au Canada, la graphologie est à ce point ignorée qu'il est d'usage de répondre à une offre d'emploi par une lettre dactylographiée. Par ailleurs, ni les Asiatiques, ni les Arabes, dont l'écriture est pourtant plus graphique – et donc *a priori* plus expressive que la nôtre - n'ont développé de recherche sérieuse dans le domaine graphologique. Seule exception notable : Israël, où une école de graphologie originale s'est développée à partir de l'écriture hébraïque.

Citant une expression employée par Gérard Lyon-Caen dans son fameux rapport, l'avocat de Bernard B. conclut en constatant que «la graphologie est une passion française» et qu'«il ne s'agit pas, vraiment, d'un motif de fierté nationale !» (murmures dans l'assistance).

Après avoir réussi à rétablir le silence, le président demande à Mme Laplume, quelque peu ébranlée par ce qu'elle vient d'entendre et qu'elle paraissait étrangement ignorer, de préciser exactement le type de prestations que les graphologues français (puisqu'il s'agit essentiellement d'eux !) fournissent dans le domaine du recrutement.

Jeanne Laplume explique que les graphologues sont surtout consultés pour l'embauche des techniciens et des cadres (moyens et supérieurs). D'après les chiffres du GGCF, ces catégories de salariés représentent respectivement 83 % et 72 % des vacations de ses adhérents. Les interventions s'effectuent surtout à deux niveaux : le tri rapide des candidatures et l'examen approfondi. Le premier cas, de plus en plus fréquent du fait de l'augmentation dramatique du chômage, se produit lorqu'une entreprise reçoit plusieurs dizaines – voire plusieurs centaines – de candidatures pour un seul poste à pourvoir. Comme il est impossible de recevoir individuellement chaque postulant à un entretien, le graphologue se charge alors de sélectionner une dizaine de candidats, à partir d'une analyse rapide de leur lettre de motivation et de leur curriculum vitae.

«Dans le second cas, notre rôle s'apparente à celui d'un conseil d'expert, précise-t-elle. L'embauche d'un candidat est du ressort et de la responsabilité de l'entreprise. L'analyse graphologique ne joue qu'un rôle d'appoint et ne peut ni ne doit emporter à elle seule la décision.»

Le président du tribunal, qui a justement entre les mains l'enquête du GGCF, lit qu'outre le «tri rapide» et l'examen approfondi «avec ou sans entretien», les graphologues de cette prestigieuse association pratiquent également «l'avis téléphonique» (!) et la «maîtrise d'un recrutement

EXPERTISE EN ÉCRITURES ET GRAPHOLOGIE

Certes, l'expertise judiciaire en écritures n'est pas une technique infaillible : de l'affaire Dreyfus à l'authentification des faux carnets d'Hitler en passant par l'affaire Grégory, elle traîne derrière elle de très grosses casseroles.

Mais, contrairement aux graphologues, les experts sont tenus de donner des réponses claires à des questions précises : telle pièce est-elle ou non un faux ? Si oui, qui en est l'auteur ? Certains documents manuscrits (testament, par exemple) ont-ils subi des transformations ?, etc.

Ensuite, «quelle que soit la conclusion du rapport, celle-ci doit obligatoirement s'appuyer sur une démonstration rédigée clairement de façon à être accessible à tous et à pouvoir donner lieu, si elle est contestée, à une contre-expertise», explique Alain Buquet, expert agréé par la Cour de cassation ([1]). Enfin, alors que la graphologie est restée très statique, les méthodes d'expertise ont considérablement évolué en vingt ans, faisant appel à des techniques de plus en plus sophistiquées (comparateur vidéo-spectral, microscope stéréoscopique, logiciels informatiques...). Ce qui a contribué à améliorer la fiabilité de cette discipline.

Les experts en écritures sont généralement recrutés dans les milieux universitaires, à l'Ecole des Chartes (archivistes paléographes) et chez... les graphologues qui jouent ainsi sur les deux tableaux. D'où une confusion regrettable, dénoncée par Alain Buquet (lui-même ancien graphologue...) : «Le public pense que le graphologue peut s'improviser expert en écritures et que l'expert en écritures est forcément graphologue.» Or, ces deux domaines, «bien que s'appuyant sur l'examen des graphismes, sont étrangers l'un à l'autre».

(1) Alain Buquet est l'auteur de deux ouvrages : *l'Expertise en écritures* – publié aux Presses du CNRS, 1991, 300 p., 140 F – et *l'Expertise des écritures manuscrites* – Masson, 1991, 155 p.

complet». Plus de 60 % des graphologues interrogés ayant déclaré ne jamais pratiquer ce dernier type de prestation, cela semble signifier, *a contrario*, que près de 40 % d'entre eux acceptent d'avoir plus qu'un avis "consultatif" sur certaines décisions d'embauche. Ce comportement, loin d'être marginal, contredit singulièrement les précédentes affirmations de Mme Laplume.



Les graphologues ne sont pas des experts

Il ne faut pas confondre expertise en écritures auprès des tribunaux et graphologie. La première (ci-dessus) doit donner, en s'appuyant sur des techniques sophistiquées, des réponses claires à des questions précises (authentifier un document, reconnaître un faux, etc.), alors que la seconde se contente d'appréciations subjectives non vérifiables.

Puis, intrigué par cette notion de "tri rapide", le président demande à cette dernière de préciser à combien elle évalue le temps passé sur chacune des candidatures qu'elle a à trier et si, compte tenu des explications qu'elle a données plus haut, ce temps lui paraît suffisant pour réaliser son "diagnostic" dans de bonnes conditions. Silence visiblement embarrassé de l'intéressée...

... «Quelques minutes tout au plus, c'est de la graphologie d'abattage !» s'écrie l'avocat de Bernard B. Réponse alambiquée de Jeanne Laplume : «C'est vrai que pour faire un bon tri, il faudrait beaucoup de temps, mais les cabinets de recrutement et les entreprises sont souvent pressés. Certes, nous pourrions refuser de nous livrer à ce genre d'exercice. Mais nous savons aussi que si nous ne le faisons pas, tous les charlatans (***voir encadré p. 70***) qui usurpent le titre de graphologues se chargeront de le faire à notre place...»

Après avoir fait remarquer à Mme Laplume que les marchands d'armes utilisent le même genre d'arguments pour justifier certaines de leurs transactions, l'avocat de Bernard B. rappelle que le premier tri est une étape fondamentale de la procédure d'embauche ; étape qui ne doit pas être traitée à la légère et qui conditionne, faut-il le redire, l'avenir professionnel d'hommes et de femmes le plus souvent en situation précaire. Et d'expliquer, en citant un ouvrage (7) de Mme Claude Lévy-Leboyer, que «si cette sélection est mal faite, c'est-à-dire si elle rejette les candidatures les meilleures (...), la qualité des dernières étapes de l'évaluation ne permettra jamais de rattraper les erreurs passées». En clair, l'oiseau rare que l'entreprise recherchait a peut-être disparu à tout jamais dans la pile des CV qui a été confiée au graphologue. Lourde responsabilité... qui amène le président à proposer au Tribunal de procéder maintenant à l'examen du principal chef d'accusation : la graphologie est-elle, oui ou non, un moyen pertinent d'évaluer l'aptitude ou l'inaptitude d'un individu à remplir ses fonctions dans un poste et au sein d'une entreprise donnée ? Ce qui induit une question préalable : sur quels critères se baser pour juger de la pertinence d'une méthode d'évaluation ?

Pour répondre à cette question, qui ne s'est encore jamais posée devant un tribunal – le procès intenté par Bernard B. est une première en France – Mme Claude Lévy-Leboyer, justement, a bien voulu venir témoigner en qualité d'expert. Les explications qu'elle donne sont sans ambiguïté.

Pour être pertinente, la graphologie, qui prétend réaliser sur des individus ce que l'on peut comparer à un test de personnalité ou d'aptitude, doit nécessairement posséder les mêmes qualités métriques que celles qui sont imposées aux autres techniques d'évaluation utilisées en psychologie.

La première de ces qualités est la fidélité, c'est-à-dire que le test doit fournir des informations indépendantes de celui qui l'utilise et constantes si on l'emploie plusieurs fois. «Personne n'accepterait de réaliser une mesure avec un mètre qui se dilate à la chaleur», remarque Mme Lévy-Leboyer. «Et un médecin n'adresserait pas sa clientèle à un laboratoire d'analyses qui fournit des indications contradictoires sur le nombre de globules rouges des mêmes prélèvements examinés à vingt-quatre heures de distance.»

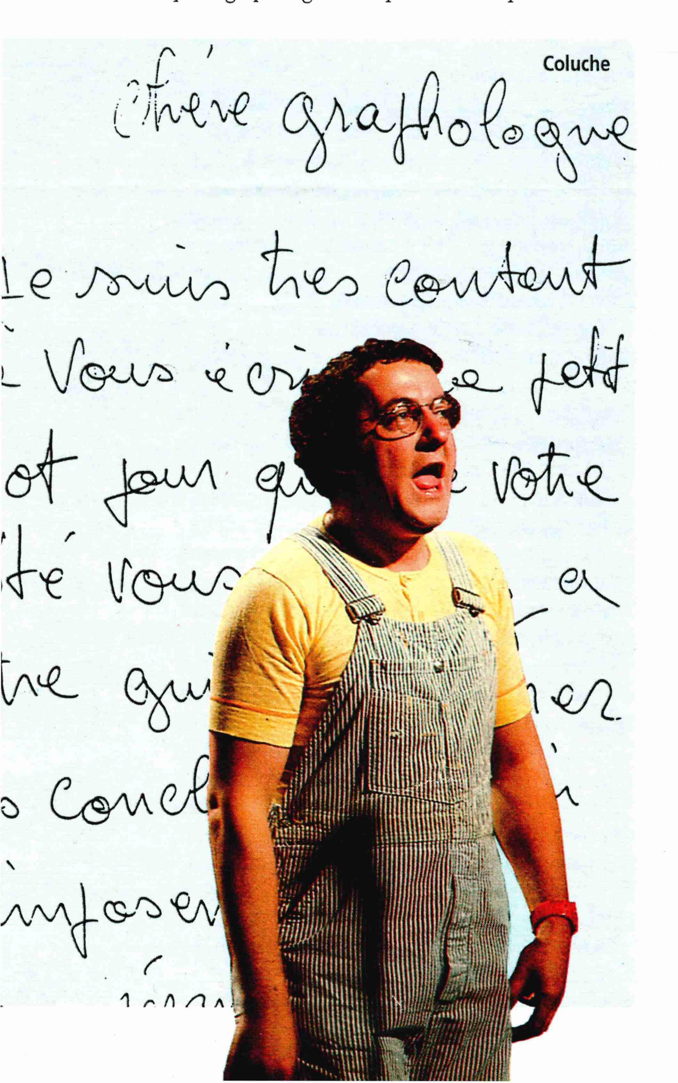
Claude Lévy-Leboyer explique ensuite qu'un test d'embauche doit avoir une bonne validité prédictive ; qualité que l'on apprécie en mesurant le degré de cor-

(7) *Evaluation du personnel : quelles méthodes choisir ?* Les Editions d'organisation, Paris, 1990, 210 p. (NDLR : cet ouvrage de référence devrait être le livre de chevet de tous les intervenants en gestion des ressources humaines).

rélation qui existe entre les résultats dudit test et la description du succès professionnel ultérieur.

Invitée par le président à donner son opinion sur la graphologie, Claude Lévy-Leboyer répond qu'«il est incontestable que des différences existent entre les écritures de tout un chacun. Mais rien, pour l'instant, ne prouve que ces caractéristiques soient révélatrices des traits de la personnalité d'un individu en particulier ou qu'elles aient une quelconque validité prédictive quant à sa réussite professionnelle».

Pour cela, il faudrait tout d'abord établir qu'un même texte, anonyme et ne contenant pas de renseignements en clair sur la personne, peut être interprété de manière identique ou très voisine par une série de graphologues sans contacts entre eux – c'est le critère de fidélité qui vient d'être évoqué. Or, ce n'est pas le cas. Il faudrait ensuite s'assurer, dans la pratique, que le graphologue n'est pas influencé par le contenu du texte qu'il analyse, ni par des renseignements fournis par ailleurs sur la personne. Or, dans l'immense majorité des cas, le graphologue a devant lui le contenu d'une lettre de candidature et un CV détaillé. En outre, quand il s'agit d'un cadre, il dispose, bien souvent, de renseignements oraux fournis par le cabinet de recrutement. Il est donc difficile de savoir la part qui revient, dans le diagnostic final, à l'analyse du graphisme proprement dit.



Coluche

Enfin, les graphologues devraient établir un pronostic précis mettant en relation les aptitudes du candidat et les caractéristiques du poste à pourvoir, et pas une description générale suffisamment vague pour convenir à un grand nombre de cas. Dans la réalité, cette condition n'est, elle non plus, pratiquement jamais satisfaite (murmures sur le banc des accusés).

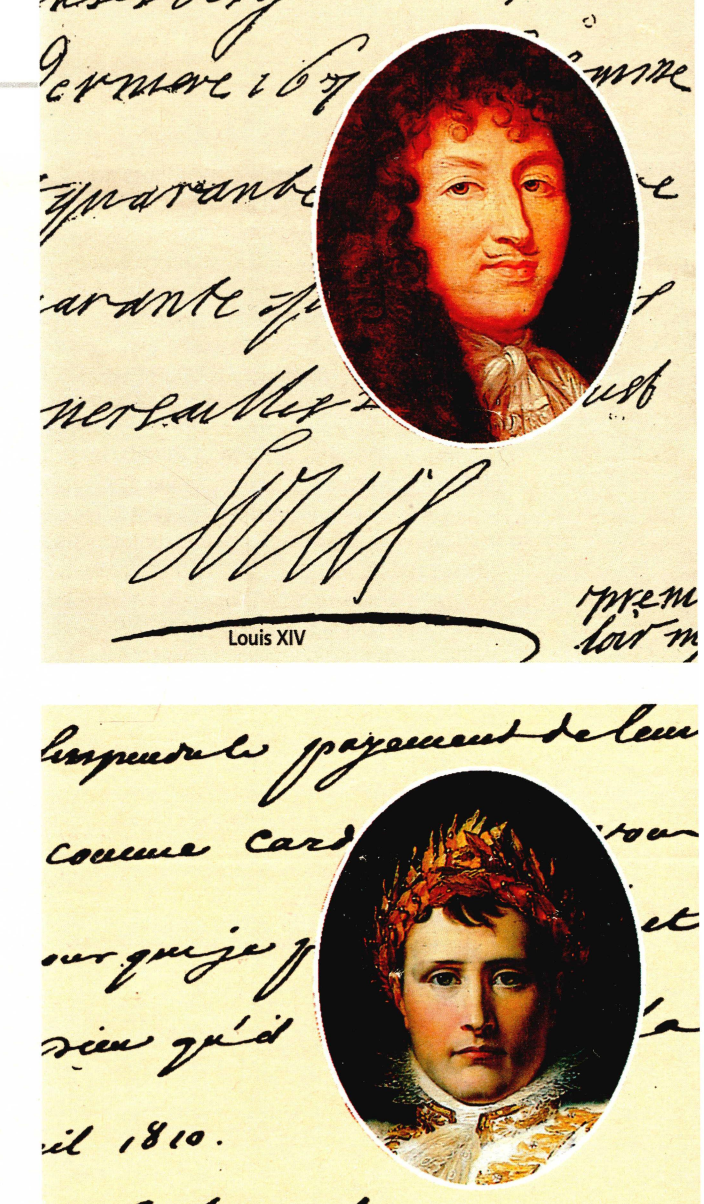
Comme pour illustrer l'intervention de Mme Lévy-Leboyer, l'avocat de Bernard B. propose alors à la cour de visionner, dans la salle du tribunal, l'émission que l'équipe d'*E=M6* (le magazine scientifique de la chaîne de télévision du même nom, diffusé le dimanche matin vers 10 h 30) a consacrée récemment à la graphologie. Les journalistes qui ont réalisé ce document ont demandé à cinq graphologues de dresser le portrait de quatre personnes différentes. Puis, ils ont comparé le contenu de ces analyses afin d'éprouver leur degré de concordance. L'expérience s'est déroulée en aveugle, c'est-à-dire qu'hormis leur âge et leur sexe, les graphologues ignoraient tout de leurs "cobayes". Ils disposaient seulement d'un texte identique et neutre, rédigé à la main et signé par chacune des quatre personnes qui ont bien voulu se prêter au jeu : un directeur de recherche au CNRS, spécialiste de physique nucléaire, un comptable, une jeune femme mannequin, et... un clochard rencontré sur un quai à Paris. Rires dans la salle d'audience : le scientifique, bardé de diplômes, est crédité d'un «niveau de culture moyen», tandis que le clochard a un «excellent sens de l'organisation» et une «grande rigueur technique et administrative». Moralité : «Embauchez des clochards !» conclut le commentateur de l'émission.

«Pardon, Monsieur le président», interrompt l'avocat de la défense, déjà fort irrité par la déposition de Mme Lévy-Leboyer. Il met en doute les conditions dans lesquelles ont été réalisées l'expérience et la non-représentativité de l'échantillon.

«L'authenticité et la rigueur des conditions dans lesquelles a été réalisée l'expérience sont indiscutables», rétorque l'avocat de Bernard B., pour qui «ce test prouve simplement que le jugement des graphologues peut être mis en défaut et que des erreurs d'appréciation aussi graves ne manquent sûrement pas de se produire dans la réalité» (murmures dans l'assistance).

L'art de révéler des choses connues sur des gens connus...

Les graphologues excellent dans l'analyse des écritures de personnalités célèbres. Déjà, à la fin du siècle dernier, Jean-Hyppolite Michon fit paraître une *Histoire de Napoléon Ier d'après son écriture*, plus de 50 ans après la mort de l'Empereur... Il proposa également une analyse comparée des signatures de Louis XI, Louis XIV et Bismarck, agrémentée de commentaires sur la carrière politique de ces grands hommes : il suffisait d'ouvrir des manuels d'histoire ou de lire les journaux de l'époque ! Mais surtout, une graphologue vient d'écrire dans la revue *la Graphologie* (n° 209, janvier 1993), à propos de l'écriture de Coluche : «Les mots qui flottent, le faciès enfantin [de l'écriture] peuvent être rattachés à une composante Lune de la typologie de Saint-Morand [!!!] rendant compte du désir de déranger, de provoquer, de mettre les pieds dans le plat, qui caractérisait bien son type de comique.» Evidemment, quand on connaît l'artiste !



Louis XIV

Napoléon

Mme Marilou Bruchon-Schweitzer, dont certains travaux ont déjà été cités au cours de ce procès, est alors invitée par le président du tribunal à venir présenter l'étude qu'elle a publiée en 1987 dans *le Traité de psychologie du travail* (Presses universitaires de France). Il s'agit d'une synthèse des résultats d'une centaine de travaux scientifiques réalisés depuis près d'un siècle en vue de mettre le diagnostic graphologique à l'épreuve.

Des mesures de fidélité, il ressort que l'écriture d'un individu donné est stable suivant la méthode du "test-retest" (8), avec des coefficients de corrélation très élevés (de 0,77 à 0,92) mais sur une période relativement courte comprise entre deux semaines à deux mois. En revanche, l'homogénéité des signes graphiques entre divers passages d'un même texte écrit ou entre divers textes écrits à la même époque par la même personne n'a été établie que par un très petit nombre de travaux, si bien qu'il est difficile de conclure. D'après une dizaine d'autres études, les résultats des analyses réalisées par plusieurs graphologues concordent, avec un coefficient de corrélation compris entre 0,45 et 0,93... mais surtout lorsque ceux-ci sont issus de la même école ! Les résultats sont, en effet, nettement moins bons si les graphologues ont suivi des formations différentes... Mme Bruchon-Schweitzer attire toutefois l'attention du Tribunal sur le caractère disparate de ces études, et en particulier la diversité des manuscrits utilisés, dont le contenu a pu fournir des informations sur la personnalité du scripteur.

Par ailleurs, plusieurs travaux montrent que même lorsque les jugements des graphologues sont concordants, ils ne sont pas pour autant valides : la fidélité est une condition nécessaire mais pas suffisante pour conclure à la validité et donc à la pertinence d'une méthode d'évaluation. L'écriture peut en effet induire des impressions stéréotypées, qui ne sont pas forcément justes sur le plan de l'interprétation psychologique, et

(8) La méthode du "test-retest " consiste à appliquer ledit test (ici, l'analyse graphologique) deux fois consécutivement, dans les mêmes conditions et sur le même groupe d'individus : plus la corrélation calculée entre les deux séries de résultats est élevée, plus la méthode est fidèle.

contre lesquelles même des graphologues avertis et confirmés ne sont pas à l'abri.

De ce point de vue, sur six études destinées à tester l'effet de l'entraînement des examinateurs, cinq ont montré que le taux de prédictions correctes réalisées à partir d'un échantillon d'écritures n'était pas lié significativement à la qualification des graphologues !

Mme Bruchon-Schweitzer cite, à ce propos, une étude menée il y a cinq ans (et donc postérieurement à la sienne) par deux chercheurs de l'université hébraïque de Jérusalem, Efrat Neter et Gershon Ben-Shakhar. Ces derniers ont comparé, par méta-analyse ([9]), les résultats de 17 expériences visant à éprouver la validité prédictive de la graphologie sur trois grands critères : aptitude professionnelle, caractéristiques socio-psychologiques et évaluation générale des individus testés. Au total, les travaux (onze études anglo-saxones et six études faites par des chercheurs israéliens) portaient sur 1 223 manuscrits examinés par 63 graphologues professionnels et par 51 psychologues n'ayant aucune compétence en graphologie et qui faisaient office de témoins.

Leurs conclusions sont accablantes. Lorsque le texte manuscrit est porteur d'un sens susceptible de donner des informations sur le scripteur, la validité des diagnostics de personnalité réalisés par les graphologues est faible (entre 0,153 et 0,177) et leurs résultats ne sont pas meilleurs que ceux obtenus par les psychologues non graphologues... Et, lorsqu'ils ont affaire à des textes neutres du genre «ma voiture est plus petite que le jardin de mon oncle mais elle est plus grande que le chapeau de mon neveu», la validité de leur diagnostic est pratiquement réduite à néant...

Ce résultat peu flatteur corrobore les propres constatations de Mme Bruchon-Schweitzer. Sur 26 études, réalisées principalement dans les pays anglo-saxons ([10]) et visant à établir un lien entre certains indices de l'écriture et divers traits de la personnalité, cinq seulement ont abouti à des relations significatives. De plus, sur les quatre seules études d'évaluation réalisées à ce jour dans le domaine professionnel (ce qui est bien peu !), trois montrent sans aucune ambiguïté que les inférences tirées de l'analyse de l'écriture n'ont aucune validité prédictive. La seule étude qui montre un lien positif souffre malheureusement du biais méthodologique déjà évoqué : les graphologues disposaient de certaines données biographiques sur les scripteurs...

Haut
Gauche
Hampes
Zone médiane
Jambages
Droite
Bas

Rêverie – Exaltation – Orgueil
Idéalisme
Mental
Ciel – Lumière
Le νους des Anciens (esprit)

Le θυμος des Anciens (cœur)
Le moi comme agent de coordination, action, relation

Origine – Départ
Fin – Arrivée

Passé – Souvenirs
Milieu connu
Le Moi égocentrique
La Mère

Le présent
Le quotidien
Les tendances affectives

Avenir – Projet
Milieu inconnu
L'Autre
Le Père

Le σομα des Anciens (corps)
Terre – Obscurité – Racines
Matérialisme

Le "symbolisme de l'espace"

D'après les auteurs du *Manuel de graphologie* dont il est extrait (voir note 5, p. 71), le schéma ci-contre est «nécessairement primitif et succinct». En clair, l'espace graphique est divisé en quatre zones. Comme nous écrivons de la gauche vers la droite, les graphologues en déduisent, par analogie, que la partie gauche de l'axe horizontal symbolise le passé et la droite, l'avenir. Bref, une écriture qui penche à gauche révèle une personnalité attachée à ses souvenirs... *A contrario*, une écriture inclinée à droite trahit un besoin de se projeter dans le futur. La suite est du même tonneau : la partie haute symbolise «l'idéalisme», «le ciel» et la partie basse «le matérialisme», l'«instinct» et «la vie sexuelle» : le paradis et l'enfer, en quelque sorte !

Enfin, comme pour enfoncer définitivement le clou, l'oratrice cite la grande classification des méthodes de recrutement réalisée en 1989 par Ivan Robertson et Mike Smith, chercheurs à l'université de Manchester (Royaume-Uni) et signale au Tribunal que ce travail, qui fait référence, a été publié dans un récent numéro de *Science & Vie* ([11]). Mme Bruchon-Schweitzer rappelle pour mémoire que, sur les douze méthodes de sélection de candidats à l'embauche classées par les deux chercheurs anglais, en procédant là aussi par méta-analyse ([12]), la graphologie arrive en dernière position avec un cœfficient moyen de validité nul...

«Si je comprends bien, intervient le président, la graphologie, qui, d'après votre propre enquête, est la deuxième méthode de recrutement utilisée en France, est donc aussi celle qui est la moins valide ? D'autre part, les travaux que vous venez de citer étant publics, les recruteurs ne peuvent donc plus prétendre ignorer qu'il existe, au jour d'aujourd'hui, d'autres méthodes d'évaluation de candidats à l'embauche dont l'objectivité est mieux établie ?»

Après avoir répondu affirmativement à ces deux questions – ce qui, de toute évidence, va peser très lourd sur le verdict et l'issue du procès –, Mme Bruchon-Schweitzer termine sa déposition en concluant que «l'écriture n'a pas révélé les secrets qu'elle paraissait receler. La graphologie repose sur un édifice d'hypothèses qui n'ont jamais été démontrées. Il y a un décalage étonnant entre les affirmations des graphologues et leur incapacité à fournir des preuves scientifiques à l'appui de leur pratique, laquelle s'apparente, pour le moment, d'avantage à un art qu'à une science, même humaine !» Mme Bruchon-Schweitzer signale en outre que les graphologues, qui se prétendent scientifiques, n'ont curieusement jamais pu, ou voulu, s'intégrer dans cette communauté pourtant vaste. Elle en veut pour preuve que la majorité des travaux qu'elle vient de présenter ont été effectués par des chercheurs en psychologie et non par des graphologues praticiens...

Puis, se tournant vers Mme Laplume, elle lui lance cet appel : «Que les graphologues apportent la preuve de ce qu'ils affirment. Si les résultats qu'ils obtiennent sont significatifs, indiscutables, je serai la première à les faire connaître !» Applaudissements et sifflets dans la salle, une partie de l'assistance se lève...

---

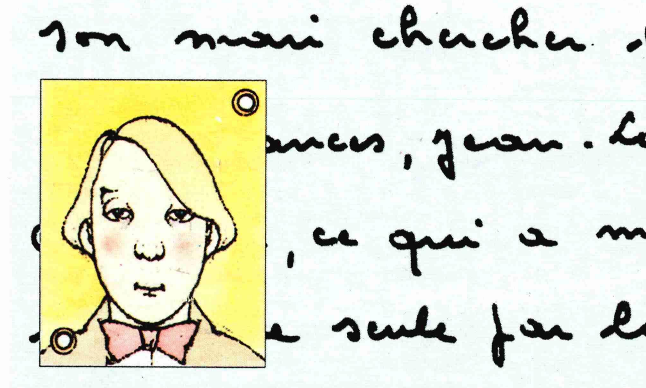
(9) La méta-analyse est une méthode statistique qui a été vulgarisée en 1982 par deux chercheurs américains, John Hunter et Franck Schmidt. Elle permet de faire une synthèse quantitative de données provenant d'études différentes et portant sur le même thème.

(10) Les chercheurs israéliens ont travaillé sur une partie d'entre elles.

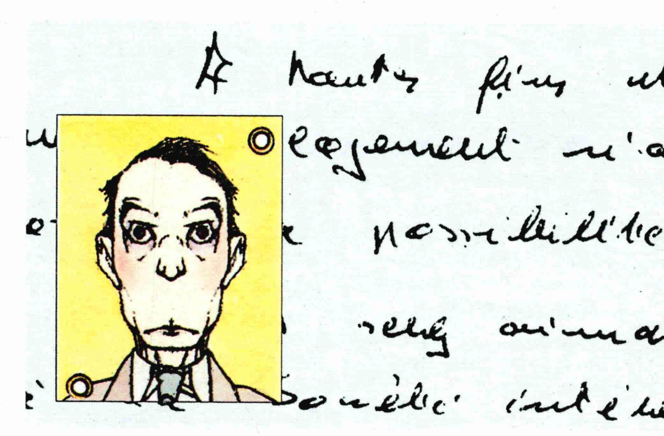
(11) Voir note 1, p. 68.

(12) Voir note 8, p. 75.

«Tempérament lymphatique hippocratique»



«Sentiment introverti»



«Tempérament nerveux hippocratique»

Une psychologie naïve et dépassée

Les graphologues se réfèrent encore aux types psychologiques d'Hippocrate et de Galien (Antiquité grecque et romaine) ! Ainsi qu'aux vieilles théories du psychologue René Le Senne. Au début du siècle, ce dernier a proposé une classification des personnalités selon huit types de caractères (nerveux, sentimental, colérique, passionné, flegmatique, etc.) qui est tombée en désuétude dans les milieux scientifiques. Mais apparemment pas chez les graphologues qui en font encore grand usage (voir également p. 79)...

«Justement !» répond Mme Laplume en élevant la voix pour tenter de couvrir le brouhaha que les rappels à l'ordre du président ont du mal à faire cesser. «Justement ! Une de nos quatre associations, la Fédération nationale des graphologues professionnels (FNGP, ***voir encadré p. 70***), s'apprête à procéder dans les deux ans à venir à une première grande enquête d'évaluation de la graphologie auprès de 500 entreprises qui ont fait appel à notre savoir-faire...»

«Il serait effectivement temps d'y penser !» interrompt sèchement le président. «Comment une discipline comme la vôtre, qui se prétend scientifique, a-t-elle pu s'exercer pendant plus d'un siècle sans qu'apparemment personne dans ses rangs ne songe à tester sa validité ? Or, vous n'êtes certainement pas sans ignorer que, contrairement aux doctrines fondées sur le dogme, les théories scientifiques sont, pour reprendre une citation du physicien Etienne Klein, "des théories ouvertes qui courent le risque intellectuel de leur transformation [13]" et que c'est bien de la "soumission permanente de leur discours à l'analyse critique qu'elles tirent leur originalité". D'après ce que j'ai pu entendre jusqu'à présent, je n'ai pas vraiment l'impression que ce souci soit la principale préoccupation des graphologues...»

«Détrompez-vous ! intervient l'avocat de Mme Laplume, la profession représentée par ma cliente n'a pas attendu la tenue de ce procès pour procéder, tout de même, à un certain nombre d'études de vérification sérieuses.»

Malheureusement pour la défense, ces fameuses études ne font que desservir un peu plus la cause des graphologues en démontrant au Tribunal que ces derniers n'ont pas la plus élémentaire notion de statistique, c'est-à-dire de ce que peut être une variable, un intervalle de confiance ou un échantillon représentatif. L'assistance apprend ainsi que les participants aux récents Entretiens de graphologie, qui se sont tenus à Paris les 22 et 23 janvier dernier, ont eu «la primeur d'une étude de vérification de diagnostics graphologiques en aveugle sur... quatre écritures» ! Certes, le test réalisé par les journalistes de l'émission *E=M6* portait sur un échantillon de même taille, mais ses résultats n'avaient qu'un rôle d'illustration et n'étaient pas destinés à être présentés à un colloque "scientifique" [14].

Dans une autre étude publiée dans le *Manuel de graphologie* [15] utilisé par les étudiants de l'école de la SFDG, on lit, sous la plume de graphologues aussi renommées que Jacqueline Peugeot (présidente de cette association fondée en 1871 par Jean-Hyppolite Michon lui-même), Arlette Lombard (vice-présidente) et Madeleine de Noblens (membre du conseil d'administration), que «des concepts de la statistique ne sont pas sans embûches» et que cette «discipline mathématique doit être maniée avec respect»... mais qu'«elle n'est cependant que le bon sens réduit au calcul» !

(13) *Libération* du 27 septembre 1991. Spécialiste de physique quantique, Etienne Klein est par ailleurs auteur d'un livre passionnant intitulé *Conversations avec le sphinx. Les paradoxes en physique*, publié chez Albin Michel en 1991. Il vient également de sortir aux éditions Fayard, avec Bernard d'Espagnat, un second ouvrage, *Regards sur la matière. Des quantas et des choses* (309 p., 145 F).

(14) Malgré leur nom, qui fait très sérieux, ces Entretiens de graphologie étaient d'un niveau extrêmement bas. Pour ne pas dire plus... Cette réunion était copilotée par la SFDG et, ce qui est plus surprenant, par l'Expansion scientifique française, société d'éditions médicales qui organise, par ailleurs, les fameux Entretiens de Bichat et les Journées internationales de cardiologie...

(15) Voir note 5, p. 71.

3617 CODE "GRAPHO"

Incroyable mais vrai : des graphologues "diplômés" – et sacrément gonflés ! – proposent d'effectuer, par minitel interposé, «l'analyse de votre écriture en direct» ainsi que celle de votre signature, tout en vous indiquant «les écritures à éviter» !

Question : comment peut-on transmettre un exemplaire de son écriture manuscrite – sans parler de sa signature ! – au moyen du clavier à touches d'un minitel ?

Nos "télématiciens" de génie ont su magnifiquement contourner l'obstacle : c'est au chaland de décrire lui-même son écriture en répondant à une série de douze questions à l'intérieur desquelles il doit choisir entre deux et cinq options. Exemples : la marge droite est-elle "grande" ou "petite" ? L'écriture est-elle "appuyée", "spasmodique", "légère", ou "plate" ? etc. A aucun moment, la signification de ces qualificatifs n'est précisée (sur quoi se baser pour dire qu'une marge est "grande" ou "petite" ?), sauf au moyen d'un vague dessin qui apparaît à l'écran. Jules Crépieux-Jamin (voir article), qui était sûrement un honnête homme, doit se retourner dans sa tombe !

Les conclusions de l'examen sont dans l'ensemble très laudatives et suffisamment vagues pour s'appliquer à tout le monde. Mais, au lieu d'effectuer un bilan graphologique global, le programme livre ses interprétations en reprenant une à une chacune des douze grandes questions...

A 3,42 F la minute, cela fait cher le portrait !



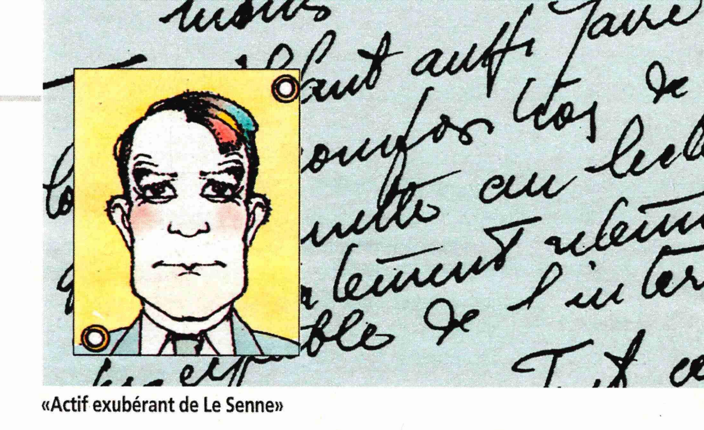
«Y a-t-il un statisticien dans la salle ?» interroge le président, à la fois amusé et surpris par ce qu'il vient d'entendre. Un autre passage de cette étude intitulée “Réflexion à partir de l'observation de signatures d'un groupe homogène", et qui, comme le titre le laisse d'ailleurs entendre, ne démontre strictement rien, donne au magistrat une nouvelle occasion de sourire. Le groupe, très homogène en effet, est constitué de 125 étudiantes de l'école de la SFDG dont la signature est analysée sous toutes les coutures : situation dans la page, soulignement, similitude et distance par rapport au texte qui précède, etc. S'agissant de ce dernier critère, le Tribunal apprend que «56 % seulement des signatures des étudiantes sont placées à une distance que le graphologue qui a réalisé l'étude a considéré comme normale. 5 % sont plus près que la normale, 35 % plus loin que la normale». Très intéressant ! Sauf que, plus loin, les auteurs précisent que «la caractéristique “loin du texte" n'est encore définie dans cette étude que par référence à une distance “normale" qui n'est pas explicitée». Après un bref silence, une partie de l'assistance est prise d'un fou-rire irrésistible. Lequel s'amplifie avec la lecture de ce dernier extrait : «Ce résultat remarquable [sic] montrerait que les étudiantes [de l'échantillon] constituent une population sans doute authentique et cherchant à s'affirmer (...) mais souvent incertaine d'elle-même, de ses choix, et doutant de sa réussite.»

«Je constate que les étudiantes en graphologie ne sont pas épargnées, elles non plus, par les élucubrations de leurs propres enseignants !» fait remarquer l'avocat de Bernard B. dans la confusion générale.

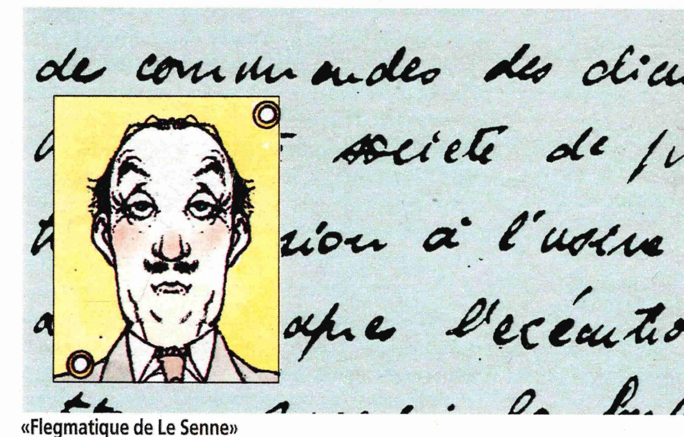
Le calme rétabli, le président se tourne à nouveau vers Jeanne Laplume et lui demande de lui expliquer sur quel type de raisonnement les graphologues se basent pour affirmer, par exemple, que «la signature loin du texte montre l'incertitude et la crainte de l'engagement» ou, comme il l'a lu dans d'autres ouvrages de graphologie, que la pression sur le papier renseigne sur l'“énergie générale” du sujet, ou encore que la ponctuation est révélatrice de son intégration sociale. **«Mais, c'est une question de bon sens !»** répond l'intéressée, visiblement agacée par l'œil goguenard du président, avant d'asséner, en citant un passage de l'introduction du fameux *Manuel de graphologie*, rédigée par Jacqueline Peugeot en personne, que «la graphologie (...) s'appuie sur une technique d'observation rigoureuse et des interprétations à base de raisonnements analogiques fondés sur l'expressivité directe du geste graphique et le symbolisme archétypique [sic] des formes et de l'espace que l'on retrouve dans toutes les civilisations» (***voir illustration p. 76***).

Puis, devant l'air interrogateur du président, qui n'ignore pas que la pensée analogique est tout sauf un mode de raisonnement scientifique (sans parler du symbolisme !) : «Cela ne vous paraît donc pas évident que quelqu'un dont l'écriture présente des défauts de ponctuation éprouve des difficultés à respecter les règles sociales ?»

«Non, j'attends que vous me le démontriez ! répond le magistrat. Je crois savoir que le bon sens ou l'évidence que vous invoquez à tout propos ne sont pas non plus des vertus scientifiques : si l'humanité en était restée à ces notions, elle croirait encore que la



«Actif exubérant de Le Senne»



«Flegmatique de Le Senne»



«Sensation extraverti»

Terre est plate. N'est-il pas en effet *insensé* d'imaginer, de prime abord, que la Terre puisse être ronde ?

«Vous oubliez, Monsieur le président, que de grandes personnalités du monde scientifique soutiennent la graphologie !» intervient l'avocat de Jeanne Laplume en citant les noms de Jean Dausset, prix Nobel de médecine, et d'Yves Coppens, paléontologue et professeur au Collège de France, tous deux membres d'honneur de la Société française de graphologie...

Coup de théâtre : la déposition de ces témoins prestigieux va-t-elle relancer le procès ? Malheureusement pour la défense, Jean Dausset, victime d'un emploi du temps surchargé, s'est excusé auprès du président de ne pouvoir se rendre à l'audience. Cet éminent professeur de médecine, qui est l'un des artisans du programme français de recherche sur le génome humain ([16]), a néanmoins fait parvenir au tribunal une lettre dont il est fait lecture : «Il est évident pour tous que lorsque l'on reçoit une lettre manuscrite, il s'en dégage immédiatement une impression concernant la personne qui l'a écrite, impression qui peut ultérieurement, quoique rarement, [NDLR-mention rajoutée dans la marge] s'avérer complètement fausse lorsque l'on connaît mieux la personne. Est-ce à dire qu'il s'agit d'une science ? Je ne m'avancerai pas à répondre à cette question.»

Les précautions du professeur Dausset provoquent un vif sentiment d'abattement sur le banc des accusés. D'autant qu'Yves Coppens, également très pris par ses nombreuses activités, n'a pu venir, à son tour, témoigner devant le tribunal. Mais le célèbre paléontologue a tout de même déclaré au président, qu'il a joint par téléphone à la veille de l'ouverture du procès, que si «l'écriture peut révéler certains traits de la personnalité», les graphologues font preuve, en revanche, d'un «enthousiasme excessif». Selon lui, «la lecture qui est faite des écritures manuscrites dépasse souvent ce que ces dernières peuvent réellement révéler». Enfin, Yves Coppens a expliqué qu'il n'était pas graphologue et que les responsables de la SFDG l'ont inscrit sur la liste de leurs membres d'honneur pour le remercier d'avoir bien voulu, il y a de cela quelques années, leur donner une conférence dont le contenu n'avait, au demeurant, rien à voir avec la graphologie ! «Ce fut d'ailleurs mon unique rencontre avec eux», a-t-il souligné » (murmures dans l'assistance).

Comme pour tourner un peu plus le couteau dans la plaie, l'avocat de Bernard B. confirme qu'il n'est pas nécessaire d'être expert en graphologie pour faire partie de cette fameuse liste qui est publiée dans l'"ours" de la revue *la Graphologie* éditée par la SFDG. Ainsi, Mme Jacqueline de Romilly, écrivain et membre de l'Académie française, lui a expliqué, au téléphone elle aussi, qu'«elle ne connaissait rien à la graphologie» et qu'elle avait accepté de devenir membre de cette société «uniquement pour faire plaisir» aux personnes qui l'avaient contactée dans cette intention (nouveaux murmures dans l'assistance).

A bout d'arguments devant cette nouvelle flèche décochée par l'accusation, Mme Laplume sort sa dernière cartouche, celle que tous les graphologues utilisent lorsqu'on les pousse au fond de leurs retranchements : «Monsieur le président, notre façon de procéder ne vous convainc peut-être pas, mais il n'empêche que la grande majorité des gens se reconnaissent dans les portraits que nous faisons d'eux. Je peux vous fournir à ce propos des centaines – que dis-je ! – des milliers de témoignages. Et si Bernard B. a été si irrité par le portrait que j'ai fait de lui, c'est bien parce que son écriture lui a révélé des aspects cachés de sa personne qu'il refuse d'admettre»... Sifflements et quolibets dans la salle.

Bernard B. ne se départit pas du calme dont il a su faire preuve depuis le début du procès. Avide lecteur de revues scientifiques, il présente à la cour les conclusions d'une étonnante enquête réalisée voilà une trentaine d'années aux Etats-Unis par le psychologue Ross Stagner, et qui vient d'être à nouveau publiée dans un récent article du *New Scientist* ([17]). Désireux de tester ce que les gens étaient prêts à croire ou à ne pas croire sur ce qu'on pouvait leur "révéler" sur eux-mêmes, ce psychologue a fait passer à 68 directeurs du personnel d'entreprises américaines un test de personnalité en bonne et due forme. Mais au lieu d'envoyer aux intéressés les véritables résultats, il fit parvenir à cha-

LE CABINET-CONSEIL DU PAUVRE

Le succès rencontré par la graphologie en France dans dans le domaine du recrutement s'explique pour trois grandes raisons : ce n'est pas cher (de 600 à 1500 F selon la prestation), c'est facile à mettre en œuvre (une lettre manuscrite suffit) et les candidats se prêtent (pour l'instant) facilement au jeu. Alors pourquoi chercher midi à quatorze heures ? Si les grandes entreprises en sont très friandes, les PME en font, elles aussi, une grande consommation. Ces dernières, qui n'ont souvent pas les moyens de se payer les services d'un grand cabinet, n'hésitent pas à confier à un graphologue la maîtrise d'un recrutement complet. «Les graphologues jouent fréquemment le rôle de cabinet-conseil du pauvre», explique-t-on au ministère du Travail.

Sur le plan psychologique, la graphologie apporte au recruteur une sorte de caution pseudo-scientifique : s'il se trompe – ce qui peut toujours arriver – il pourra se réfugier derrière l'analyse graphologique : «La peur de l'erreur est terrible dans les entreprises», confie Philippe Lévy, vice-président de la Chambre syndicale nationale des conseils en recrutement. «Il est très difficile de faire le tour de quelqu'un en quelques heures : au bout d'un moment il n'y a plus que le flair qui compte. L'analyse graphologique n'est qu'un mauvais polaroïd, une photo floue, mais c'est mieux que rien...»

Goethe le clairvoyant

Souvent cité par les graphologues, le grand poète allemand ne se faisait pourtant guère d'illusions sur l'avenir de leur discipline : «Que l'écriture ait des rapports avec le caractère et l'intelligence humaine, il n'existe pas l'ombre d'un doute à ce sujet (...). Cependant, on rencontrerait là plutôt une affaire de sentiment qu'une science claire.» Deux siècles après, il semble que les graphologues n'aient toujours pas bien compris la portée de cette phrase !

cun d'eux le même portrait-robot contenant treize formules identiques à celles qu'on peut typiquement lire dans les comptes rendus d'analyses grahologiques ou... les horoscopes : «Vous avez besoin des autres et vous aimez que l'on vous admire» ; «vous avez tendance à être critique vis-à-vis de vous-même» ; «vous faites preuve de temps en temps de petites faiblesses de caractère, mais vous êtes généralement capable de les dominer», etc. Puis Ross Stagner a demandé à ses "cobayes" de juger le degré de ressemblance qu'ils trouvaient entre chacune de ces conclusions (supposées être issues du vrai test !) et ce qu'ils savaient d'eux-mêmes. Les réponses provoquent étonnement et rires dans la salle : plus du tiers des sujets ont trouvé que ce portrait imaginaire était, dans l'ensemble, «étonnamment précis», et 40 % l'ont jugé «plutôt bon» – soit plus de 70 % de réponses positives ! En revanche pratiquement personne n'a jugé, comme cela aurait normalement dû être le cas, que ce profil était «presque entièrement faux»... Autre révélation étonnante de cette enquête, les formules qui donnent au sujet une image positive de lui-même sont plébiscitées. En revanche, les estimations moins valorisantes, du genre «votre accomplissement sexuel vous a posé des problèmes» sont jugées peu ressemblantes par les trois quarts des sondés... On se demande bien pourquoi !

La graphologie apparaissant, à ce stade du procès, de moins en moins pertinente pour juger la personnalité de gens que l'on peut qualifier de "normaux", le président demande s'il est possible, à défaut, de l'utiliser pour déceler des troubles d'ordre neurologique ou psychiatrique.

Peu d'études ont été réalisées dans ces deux domaines et les résultats présentés au Tribunal sont plutôt décourageants. Le professeur Georges Serratrice, neurologue au CHU de Marseille et ancien président de la Société française de neurologie, poursuit actuellement des recherches en vue d'identifier les mécanismes cérébraux de l'écriture. Mais, appelé à témoigner à la barre, il explique que les aphasies et surtout la maladie de Parkinson sont pour l'instant les seules affections du système nerveux qui donnent des profils d'écriture assez facilement identifiables ; la seconde se caractérisant notamment par la petitesse des signes (micrographie).

Dans le domaine psychiatrique, Roger Perron, psychologue et directeur de recherches au CNRS, a essayé, il y a près de quarante ans, sur la base d'un protocole expérimental sérieux, de voir si, à certaines maladies mentales (hystérie, schizophrénie, paranoïa, épilepsie, etc.) correspondait un profil d'écriture particulier et s'il était possible d'utiliser le manuscrit d'un patient comme outil d'aide au diagnostic. «Les résultats n'ont malheureusement pas été à la hauteur de nos espérances, sauf pour l'épilepsie, et encore, sur un groupe de malades pas suffisamment représentatif ! Si bien que ces travaux son tombés en désuétude», explique Roger Perron devant le Tribunal. «En revanche, les études que j'ai menées, à la même époque, avec Mme Hélène de Gobineau [NDLR - une graphologue animée d'un véritable esprit scientifique !] sur les conditions d'acquisition de l'écriture chez l'enfant ont eu des prolongements importants. Elles ont en effet permis de mettre au point, grâce à l'élaboration d'une échelle de graphomotricité établie sur une population extrêmement large, une méthode efficace de rééducation de la dysgraphie infantile. Mais il s'agit de graphométrie et non de graphologie : le but ici n'est pas de "lire" la personnalité des enfants dans leur écriture mais bien d'aider ces derniers à acquérir une meilleure maîtrise de leur graphisme [18].»

Invité par le président à donner son opinion sur

(16) Voir *Science & Vie* n° 902, p. 30.
(17) "*Hooked on horoscopes*", *New Scientist*, 26 janvier 1991, p. 33.

la pertinence scientifique de la graphologie, Roger Perron constate, avec regret, que cette discipline «repose sur des notions psychologiques très naïves et dépassées», et qu'«elle n'a guère évolué, sur le plan théorique, depuis l'époque de son fondateur». Les graphologues continuent souvent de se référer à des typologies millénaires comme celles de Galien ou d'Hippocrate, lequel considérait que l'humanité se divise en quatre tempéraments : sanguin, nerveux, bilieux, lymphatique, correspondant aux quatre éléments naturels, l'air, le feu, la terre et l'eau ! Ils se réfèrent aussi à la caractérologie du psychologue René Le Senne qui est aujourd'hui dépassée (**voir légende** *p. 77*).

«De toute façon, poursuit Roger Perron, citant l'un de ses ouvrages [19], le seul fait de vouloir classer les personnalités en types ou en caractères exclusifs est contestable. Car face à la rigidité de ces grandes classifications s'impose l'infinie variété des personnes.» Aujourd'hui, les psychologues ont dans l'ensemble abandonné cette conception purement descriptive de la personnalité pour une approche plus fonctionnelle, fondée non plus sur des types mais sur des modèles définis à partir de combinaisons de variables.

La validation scientifique de la graphologie relève de la mission impossible

«Mais, si la graphologie n'est pas une science, pensez-vous qu'elle puisse le devenir un jour ?» interroge le président.

«Je pense, poursuit Roger Perron, qu'on ne pourra jamais, vu l'extraordinaire complexité du psychisme humain, tirer de l'étude d'une écriture manuscrite des informations pertinentes sur la personnalité d'un individu. Celle-ci peut, tout au plus, dégager une impression ; tout comme l'intonation de la voix d'une personne à qui l'on parle ou la manière qu'a celle-ci de se comporter. Mais il ne s'agit que d'une impression ! Pour le reste, l'ambition de la graphologie me paraît démesurée...»

«Il y a deux siècles, Goethe disait exactement la même chose !» renchérit l'avocat de Bernard B. qui cite un extrait d'une lettre envoyée par le célèbre poète allemand à Lavater, fondateur de la physiognomonie [20] et passionné de graphologie : «Que l'écriture ait des rapports avec le caractère et l'intelligence humaine et qu'elle puisse donner au moins un pressentiment de la manière de sentir ou d'opérer, il n'existe pas l'ombre d'un doute à ce sujet (...). Cependant, on rencontrerait là plutôt une affaire de sentiment qu'une science claire. On pourrait bien, par cette méthode, réussir dans quelques cas isolés ; mais vouloir faire de la réunion du tout une certaine méthode, cela réussirait difficilement à qui que ce soit.»

Le coup de grâce est apporté par cette phrase d'autant plus assassine pour la défense qu'elle émane de Maurice Delamain, illustre graphologue et ancien directeur de la revue *la Graphologie* [21] : «Une génération ne suffirait pas pour valider statistiquement le sens de toutes les espèces graphiques classées par Crépieux-Jamin». En outre, «cette évaluation, une fois terminée, devrait être aussitôt recommencée», compte tenu de l'évolution naturelle de l'écriture au cours du temps. En clair, nous n'écrivons plus comme nos parents (qui se soucie encore de faire des "pleins" et des "déliés" ?) et, dans vingt ans, l'écriture de nos enfants aura encore évolué par rapport à la nôtre. Or, vingt ans, ce n'est pas trop – vu l'énorme travail que cela représente ! – pour valider, de façon rigoureuse, toutes les inférences tirées, au plan psychologique, de l'analyse de l'écriture actuelle... «En définitive, l'entreprise relève de la mission impossible !» conclut l'avocat de Bernard B.

Le verdict est sans ambiguïté : «Le tribunal jugeant que la validité scientifique de la graphologie n'est pas établie à ce jour, estime que l'entreprise X. a utilisé pour évaluer la candidature de Bernard B. une méthode non conforme aux exigences de la loi du 1er janvier 1993 et la condamne donc à dédommager ce dernier du préjudice qu'elle lui a fait subir.»

En élevant la voix pour tenter de couvrir les cris et le tonnerre d'applaudissements qui s'ensuivent, Jeanne Laplume assure, devant les micros des journalistes, que les graphologues feront appel de ce jugement «scandaleux» et «partial».

Nous sommes prêts à parier que ces derniers auront, en effet, prochainement l'occasion d'aller de nouveau défendre leur cause devant un tribunal. Mais cette fois, il ne s'agira plus de fiction ! Les graphologues auront affaire à de vrais juges et à de vrais plaignants qui n'auront pas manqué de s'inspirer de l'exemple courageux de Bernard B. *Science & Vie* s'engage d'ores et déjà à suivre et à relater ces débats qui promettent d'être passionnants.

Marc Mennessier

---

(18) Des recherches sérieuses se poursuivent sur ce thème sous la responsabilité de Marie-Alice Du Pasquier, psychologue, au centre hospitalier Sainte-Anne à Paris.

(19) *Genèse de la personne*, Roger Perron, PUF, 1985, 256 p.

(20) La physiognomonie est l'ancêtre de la morphopsychologie (voir note 2, p. 68). La double passion de Lavater pour cette discipline – totalement infondée elle aussi – et pour la graphologie témoigne de l'existence d'un lien de parenté troublant entre ces deux fausses sciences.

(21) Cette citation est extraite de l'introduction du livre *l'Analyse des écritures* d'Alfred Tajan et de Guy Delage, Le Seuil, 1972, 233 p.